



IFAS Hôpital d'Antibes

Devenir Aide-Soignant(e) par la voie de l'apprentissage

Qu'est-ce que l'apprentissage ?

L'apprentissage est une passerelle vers l'emploi permettant l'obtention d'un diplôme. Dans le cadre de la formation aide-soignant(e), il a été mis en place avec l'article 10 nouveau de l'arrêté du 7 avril 2020 et modifié par les arrêtés des 12 avril 2020 et 10 juin 2021, relatifs aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'état d'aide-soignant.

Pour obtenir le DEAS (Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant), la formation au sein de notre Institut de formation est d'une durée de 16 mois. (Entrée en formation en Août et fin de formation en décembre de l'année suivante).

La formation aide-soignante étant déjà par alternance (770 heures de cours et 770 heures de stage clinique), vous serez chez votre employeur le reste du temps.

Comment devenir apprenti ?

Pour pouvoir bénéficier de ce parcours, vous devez avoir 17 ans révolus à la date d'entrée en formation et moins de 30 ans à la date de la signature du contrat avec l'employeur.

Il n'y a pas de limitation d'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé.

Quelles formalités réaliser ?

Après entretien et signature du contrat d'apprentissage avec l'employeur, l'admission se fait directement au sein de l'IFAS (Institut de Formation des Aides-Soignants) sous réserve des places disponibles.

Notre établissement accueille au minimum 3 apprentis par année de formation. L'admission est directe, il n'y a pas d'épreuve de sélection.

Les documents suivants sont à fournir :

- Dossier d'inscription à l'IFAS avec documents à fournir
- Copie du contrat signé
- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae

Le coût de la formation

Les frais pédagogiques de la formation sont pris en charge par l'employeur.

Vous serez rémunéré par votre employeur.

Comment se déroule la formation ?

Vous suivez les enseignements à l'Institut en même temps que les autres apprenants, seules les périodes de stage sont décalées (L'institut vous communique un planning annuel). La présence en cours et en stage est obligatoire. Des allègements sont possibles en fonction de vos diplômes.

Un des apprentis est élu délégué de promotion. Il participe à diverses instances du Cerfah et de l'Institut.

Le Cerfah est invité à l'Instance Compétente des Orientations Générales de l'Institut qui se déroule en début d'année.

Pour de plus amples renseignements et obtenir le contact du référent de formation Cerfah de notre département, cliquez sur le lien ci-après : [Cerfah - Aide-soignant](#)

DIPLÔME D'ÉTAT AIDE – SOIGNANT(E) EN APPRENTISSAGE

PRÉ REQUIS / PUBLIC Apprentissage de 17 à 29 ans + Vaccination à jour	DURÉE DE LA FORMATION 12 à 18 mois	CERTIFICATION RNCP35830 : NIVEAU 4 Ministère chargé de la santé 10/06/2021
ACCÈS HANDICAP Oui sous conditions d'aptitude médicale	DATES / PÉRIODE DE LA FORMATION Rentrée : Septembre / Janvier	LIEUX Marseille, Nice, Digne-les-Bains, Avignon, Toulon
NIVEAU D'ACCÈS Sans BAC	ADMISSION Sur dossier + Offre de contrat	TARIFS GRATUIT pour les apprenti(e)s

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35830/>

+ Les spécificités de l'apprentissage	<p>Entrée en apprentissage SUR CONTRAT, sans sélection Allègements possibles selon le niveau scolaire de l'apprenti</p> <p>Contrat de 12 mois (expérimentation) / Formation 1540h Alternance 22 semaines de cours + 22 stages cliniques. L'apprenti effectue 2 stages cliniques soit 12 semaines chez l'employeur + vacances scolaires.</p> <p>Contrat de 15 mois / Formation 1540h Alternance 4 sem. de cours + 4 sem. stages cliniques. L'apprenti effectue 2 stages soit 12 semaines chez l'employeur + vacances scolaires + 20 semaines chez l'employeur</p> <p>Contrat de 18 mois / Formation 1540h Alternance : 1 sem. de cours et 1 sem. chez l'employeur. L'apprenti effectue 2 stages soit 12 semaines chez l'employeur + vacances scolaires + 32 semaines chez l'employeur</p> <p><i>Employeurs habituels : EHPAD, structures de soin</i></p>
+ Présentation du métier :	<p>L'aide-soignant(e) exerce son métier sous la responsabilité de l'Infirmier Diplômé d'État dans le cadre du code de la santé publique.</p> <p>Il/Elle accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque.</p> <p>L'aide-soignant(e) travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisations ou d'hébergements continus ou discontinus en structure ou à domicile.</p>
+ Objectifs : (Aptitudes et compétences)	<p>Pour exercer au mieux, l'aide-soignant(e) doit faire preuve de connaissances théoriques actualisées, de grandes capacités relationnelles, d'écoute, d'humanité, de respect envers la personne soignée, ses proches, ses partenaires de soins, ... de disponibilité et de souci de l'autre, de discrétion et de retenu, de rigueur dans tous ses actes, de sérieux, de ponctualité, de maîtrise de soi dans toutes situations, de capacité à se remettre en question, de capacités d'adaptation et de travail en équipe (horaires de travail pouvant être contraignants). L'aptitude médicale et l'obligation vaccinale doivent être à jour.</p>

<p>+ Programme ou référentiel :</p>	<p>La durée de la formation est de 12 à 18 mois. La formation (hors allègement) comporte 1540 heures au total, dont 770h de cours en IFAS et 770h de stages cliniques certifiant sur le terrain. Dix modules correspondant à l'acquisition des 5 blocs de compétences du Diplôme d'État d'Aide-Soignant(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale • Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration • Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants • Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention • Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques
<p>+ Débouchés :</p>	<p>Au cours de sa carrière, l'aide-soignant pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre des études d'infirmier(e) • Changer d'orientation grâce aux passerelles existantes avec les diplômes d'auxiliaire de puériculture et ambulancier(e)
<p>+ Méthode d'évaluation des stagiaires :</p>	<p>La formation d'aide-soignant(e) est sanctionnée par un Diplôme d'État de niveau 4 (ou niveau BAC). Évaluations par modules et blocs de compétences tout au long de la formation (lien de la section Objectifs → Contenu). Le Diplôme d'État d'aide-soignant(e) s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel (stages).</p>
<p>+ Délai d'accès :</p>	<p>Délais de réponse : 8 jours maximum Rentrée en septembre ou janvier</p>
<p>+ Méthodes Mobilisées :</p>	<p>Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques. Des enseignements théoriques ont lieu sur le site de l'IFAS. Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.</p>
<p>+ Contacts et lieux de formations :</p>	<p><u>Référents de formation :</u></p> <p>Référente 06 05 et 04, 84 : Mme Saidi – 06.67.46.76.13 – z.saidi@cerfah.fr Référent 13 : Mr Inghilleri – 06.25.99.20.38 – jf.inghilleri@cerfah.fr Référente handicap et 83 : Mme Daumas – 06.50.87.15.47 – l.daumas@cerfah.fr</p> <p><u>Nos partenaires :</u></p> <p>Alpes-de-Haute-Provence (04) : IFAS Digne-les-Bains / Manosque</p> <p>Hautes-Alpes (05) : IFAS CHICAS GAP</p> <p>Alpes-Maritimes (06) : IFAS CH Cannes Simone Veil IFAS CH Sainte-Marie IFAS CH Antibes IFAS Palmosa CH Menton IFAS CHU de Nice</p>

	<p>Bouches-du-Rhône (13) : IFAS du CH de Martigues IFAS du CH d'Aubagne IFAS ST Jacques ASSP IFAS CGD 13 IFAS La Blancarde IFAS du GCSPA – Pays d'Aix IFAS du GCSPA -CH Salon-de-Provence</p> <p>Var (83) : IFAS du GRETA VAR IFPVPS : Toulon /Hyères /la Garde/Saint-Raphaël/Draguignan</p> <p>Vaucluse (84) : IFAS GRETA Vaucluse IFAS GIPES d'Avignon IFAS du GCSPA -Pertuis</p>
<p>+ Indicateurs de résultats :</p>	<p>Données disponibles sur www.cerfah.fr / Qualités et résultats du CFA</p>

Mise à jour le 02/09/2024

<p>CERFAH 9 Boulevard de Louvain 13008 Marseille</p>	<p> 04 91 78 10 06</p>	<p> contact@cerfah.fr</p>	<p> Cerfah - Interfed</p>	<p> www.cerfah.fr</p>
--	--	--	---	--